

Annexe contractuelle

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 21 janvier 2026, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN : FR1459AB8988



→ Heliante Janvier 2026

Éligible dans le cadre des contrats :

Gan Patrimoine
Évolution

Gan Patrimoine
Stratégies

Patrimoine
Stratégies Vie

Gan Patrimoine
Capitalisation

SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information des contrats d'assurance vie* et conditions générales valant notice d'information du contrat de capitalisation*
**Cités en page de couverture de ce document* _____ p. 1
- ▶ Fiche technique du support Heliante Janvier 2026 _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 4
- ▶ Répartition d'actifs à l'échéance de Heliante Janvier 2026 _____ p. 6
- ▶ Souscription au support Heliante Janvier 2026

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE* ET CONDITIONS GÉNÉRALES VALANT NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT DE CAPITALISATION*

***CITÉS EN PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT**

Le support temporaire en unités de compte **Heliante Janvier 2026** (nommé ci-après « le Support ») est ajouté aux contrats d'assurance vie et de capitalisation cités en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025. Le Support est émis le 1^{er} septembre 2025. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 8 ans maximum, à compter du 21 janvier 2026.

Son échéance finale est le 13 février 2034.

Le Support pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support - Le Support décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 19 décembre 2024), conforme au règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.luxse.com/pdf-viewer/104525408>) et les Conditions Définitives (https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR1459AB8988.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce Support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu?isin=FR1459AB8988&lang=FR&cnt=FR.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial est directement investie sur le Support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance,**

feront l'objet d'une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).

- Le présent Support n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du Support.
- À l'échéance (anticipée ou finale) du Support, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance⁽¹⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 6 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur le Support dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur le Support correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande ce Support aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation.
- **Le Support s'adresse aux investisseurs recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) ou en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès.**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Support pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

⁽¹⁾ En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance du Support, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT HELIANTE JANVIER 2026

- **Instrument financier:** Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Avertissement final » du présent document).
- **Émetteur:** Goldman Sachs Finance Corp International Ltd (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocabile de The Goldman Sachs Group, Inc, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
- **Garant de la formule:** The Goldman Sachs Group, Inc (S&P : BBB+ / Moody's : A2 / Fitch Ratings : A⁽¹⁾). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
- **Code ISIN:** FR1459AB8988
- **Sous-jacent:** Indice Euro Stoxx 50 NR Decrement 5 % Price EUR (Code Bloomberg : ISXT50D5).
- **Devise:** EUR
- **Cotation:** Marché du Luxembourg.
- **Valorisation:** Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
- **Double valorisation:** Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Goldman Sachs.
- **Marché secondaire:** Goldman Sachs pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.
- **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
- **Montant maximum de l'émission:** 80 millions d'euros
- **Valeur nominale:** 1 000 euros.
- **Garantie du capital:** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance finale.
- **Période de commercialisation:** Du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.
- **Prix de souscription⁽²⁾:** Il progressera de façon constante, de 99,55 % le 1^{er} septembre 2025 à 100,00 % le 21 janvier 2026.
- **Date d'émission du support:** 1^{er} septembre 2025.
- **Date d'observation initiale de l'Indice:** 21 janvier 2026.
- **Dates d'observation annuelle de l'Indice:** 14 janvier 2027 ; 14 janvier 2028 ; 15 janvier 2029 ; 14 janvier 2030 ; 14 janvier 2031 ; 14 janvier 2032 ; 13 janvier 2033.
- **Dates de remboursement anticipé automatique:** 11 février 2027 ; 11 février 2028 ; 12 février 2029 ; 11 février 2030 ; 11 février 2031 ; 11 février 2032 ; 10 février 2033.
- **Date d'observation finale de l'Indice:** 16 janvier 2034.
- **Date d'échéance finale:** 13 février 2034.
- **Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique:** Si à l'une des dates d'observation annuelle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 9,00 % brut⁽³⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.
- **Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale:** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :
 - 172% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial;
 - ou 100% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
 - ou sa valeur initiale diminuée de la baisse⁽⁴⁾ finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

(1) Notations de crédit du Garant en vigueur au 4 juillet 2025 : Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch Ratings A. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. **(2)** Prix de souscription : 99,55 % (du 1^{er} septembre 2025 au 5 septembre 2025), 99,57 % (du 8 septembre 2025 au 12 septembre 2025), 99,60 % (du 15 septembre 2025 au 19 septembre 2025), 99,62 % (du 22 septembre 2025 au 26 septembre 2025), 99,64 % (du 29 septembre 2025 au 3 octobre 2025), 99,66 % (du 6 octobre 2025 au 10 octobre 2025), 99,69 % (du 13 octobre 2025 au 17 octobre 2025), 99,71 % (du 20 octobre 2025 au 24 octobre 2025), 99,73 % (du 27 octobre 2025 au 31 octobre 2025), 99,76 % (du 3 novembre 2025 au 7 novembre 2025), 99,78 % (du 10 novembre 2025 au 14 novembre 2025), 99,80 % (du 17 novembre 2025 au 21 novembre 2025), 99,82 % (du 24 novembre 2025 au 28 novembre 2025), 99,85 % (du 1^{er} décembre 2025 au 5 décembre 2025), 99,87 % (du 8 décembre 2025 au 12 décembre 2025), 99,89 % (du 15 décembre 2025 au 19 décembre 2025), 99,92 % (du 22 décembre 2025 au 26 décembre 2025), 99,95 % (du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026), 99,96 % (du 5 janvier 2026 au 9 janvier 2026), 99,98 % (du 12 janvier 2026 au 16 janvier 2026), 100 % (du 19 janvier 2026 au 21 janvier 2026). **(3)** Performance brute depuis la date d'observation initiale du 21 janvier 2026, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. **(4)** La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 21 janvier 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

⊕ Avantages

- **Un gain de 9,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 21 janvier 2026) :**
 - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 8;
 - si les conditions de versement du gain de 9,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés (**effet mémoire**).
- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7.
- **En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁴⁾** dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial.

⊖ Inconvénients

- **Les gains sont plafonnés à 9,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de Heliante Janvier 2026 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100 % et de 75 % de son niveau initial.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital:**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾⁽⁷⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾;
 - ou, en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.
- **Il existe un risque de perte partielle en capital:**
 - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.

(2) Hors frais de gestion du contrat. **(3)** Les dates d'observation annuelle sont : 14 janvier 2027 ; 14 janvier 2028 ; 15 janvier 2029 ; 14 janvier 2030 ; 14 janvier 2031 ; 14 janvier 2032 ; 13 janvier 2033. La date d'observation finale est le 16 janvier 2034. **(4)** La date d'échéance finale est le 13 février 2034.

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 21 janvier 2026, et son niveau à la date d'observation finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial. **(6)** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance. **(7)** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 13 février 2034, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs⁽¹⁾ potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE)2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives. Ces risques sont notamment :

FACTEURS DE RISQUES

Risque de volatilité, risque de liquidité — Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourraient avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs⁽¹⁾ pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite — En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Niveau de l'Émetteur et/ou du Garant ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs⁽¹⁾ pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Disponibilité de la documentation du support — Le support décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 19 décembre 2024), conforme au règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.luxse.com/pdf-viewer/104525408>) et les Conditions Définitives (https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR1459AB8988.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gsPRIIPS.eu?isin=FR1459AB8988&lang=FR&cnt=FR.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement

les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrement — The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée — Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

Risque lié à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la Directive) — Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le support) et/ ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente.

⁽¹⁾ L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes — L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, The Goldman Sachs Group, Inc. n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés — Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du Support — Goldman Sachs International prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Goldman Sachs International est le fournisseur de liquidité de ce support. Cependant, Goldman Sachs International ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat et de vente de ce support, et n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. L'investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur sa capacité à vendre ce support à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations de marché, pendant lesquelles Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. n'est pas capable de conclure des opérations de couverture, la fourchette achat-vente de 1 % peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.

Conflits d'intérêts — The Goldman Sachs Group, Inc. ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourraient engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique

— Les titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 « U.S Securities Act of 1933 », telle que modifiée (« la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S Person » (tel que défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis d'Amérique, sur le fondement de la Réglementation S « Reg S » de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Avertissement relatif à l'indice — STOXX ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de Euro iStoxx 50 NR Decrement 5 % Price EUR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. STOXX ne sera pas responsable (que ce soit par négligence ou autrement) et ne sera pas tenu d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de STOXX et est utilisé par Goldman Sachs sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à STOXX.

RÉPARTITION D'ACTIFS À L'ÉCHÉANCE DE HELIANTE JANVIER 2026

GAN PATRIMOINE ÉVOLUTION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0007010244	GAN PRUDENCE- ID	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE STRATÉGIES/PATRIMOINE STRATÉGIES VIE			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE CAPITALISATION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- ZC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %

Nom du support	Société de gestion	Code ISIN	Objectif de gestion	Forme juridique	Indicateur de risque (SRI)	Frais de gestion annuels maximum TTC
GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	FR0000171837	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,48%
GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	FR0010288332	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,54%
BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	LU0093503810	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80% du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70% du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,86%
DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	LU0284394235	Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20% Eurostoxx 50 + 80% FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discréptionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).	SICAV	3	1,49%
GAN PRUDENCE ID	Groupama Asset Management	FR0007010244	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85 % du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15 % du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	FCP	2	2,39%
GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	FR0010013953	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85 % du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15 % du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,37%

NOTES

**Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine
Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine
Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation**

Gan Patrimoine
Filière de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés
par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital
de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616
APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat
d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie
Société française pour favoriser la Prévoyance
et l'Epargne – Société anonyme au capital
de 460 000 euros (entièlement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z
Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



HELIANTE JANVIER 2026



Affaire nouvelle/Versement libre Arbitrage Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Évolution Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom _____

Prénom _____

En cas de co-adhésion/co-souscription

Prénom _____

Nom _____

Prénom _____

demeurant: N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone fixe _____ Portable _____

E-mail _____

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Janvier 2026, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Janvier 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Euro iStoxx 50 NR Decrement 5 % Price EUR; indice calculé et publié par STOXX, lancé le 26 septembre 2018. L'indice est composé des 50 valeurs européennes de EURO STOXX® 50.

■ **Heliante Janvier 2026, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 21 janvier 2026.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 9,00 % brut⁽¹⁾ par année écoulée, depuis sa date d'observation initiale.

■ **Si Heliante Janvier 2026 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à:**

- ▶ 172 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse⁽⁴⁾ finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Heliante Janvier 2026:

Année de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Evolution	Année de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Evolution
1	9,00 %	8,49 %	7,52 %	7,45 %	8	72,00 %	6,95 %	5,99 %	5,93 %
2	18,00 %	8,37 %	7,41 %	7,34 %	8	0,00 %	0,00 %	-0,90 %	-0,96 %
3	27,00 %	8,12 %	7,15 %	7,08 %					
4	36,00 %	7,87 %	6,90 %	6,83 %					
5	45,00 %	7,62 %	6,65 %	6,59 %					
6	54,00 %	7,38 %	6,42 %	6,35 %					
7	63,00 %	7,17 %	6,20 %	6,14 %					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans 8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 5, combien de gains sont acquis ? 2 5 8
- ▶ Sur quel indice repose le support ? CAC 40* S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Euro iStoxx 50 NR Paris-Aligned Select 5% Decrement Decrement 5% Price EUR Index (EUR) NTR
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélevement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélevement forfaitaire ? oui non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? oui non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année ? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 9 % est-il ? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélevements sociaux

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Heliante Janvier 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 9,00% brut⁽¹⁾. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À :

Le : _____

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélevements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (21 janvier 2026) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance. (4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 21 janvier 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

**Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine
Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine
Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation**

Gan Patrimoine
Filière de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés
par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital
de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616
APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat
d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie
Société française pour favoriser la Prévoyance
et l'Epargne – Société anonyme au capital
de 460 000 euros (entièlement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z
Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



HELIANTE JANVIER 2026



Affaire nouvelle/Versement libre Arbitrage Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies Patrimoine Stratégies Vie Gan Patrimoine Évolution Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom _____

Prénom _____

En cas de co-adhésion/co-souscription

Prénom _____

Nom _____

Prénom _____

demeurant: N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone fixe _____ Portable _____

E-mail _____

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Janvier 2026, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Janvier 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Euro iStoxx 50 NR Decrement 5 % Price EUR; indice calculé et publié par STOXX, lancé le 26 septembre 2018. L'indice est composé des 50 valeurs européennes de EURO STOXX® 50.

■ **Heliante Janvier 2026, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 21 janvier 2026.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 9,00 % brut⁽¹⁾ par année écoulée, depuis sa date d'observation initiale.

■ **Si Heliante Janvier 2026 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à:**

- 172 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial ;
- ou sa valeur initiale diminuée de la baisse⁽⁴⁾ finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Heliante Janvier 2026:

Année de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Evolution	Année de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Evolution
1	9,00 %	8,49 %	7,52 %	7,45 %	8	72,00 %	6,95 %	5,99 %	5,93 %
2	18,00 %	8,37 %	7,41 %	7,34 %	8	0,00 %	0,00 %	-0,90 %	-0,96 %
3	27,00 %	8,12 %	7,15 %	7,08 %					
4	36,00 %	7,87 %	6,90 %	6,83 %					
5	45,00 %	7,62 %	6,65 %	6,59 %					
6	54,00 %	7,38 %	6,42 %	6,35 %					
7	63,00 %	7,17 %	6,20 %	6,14 %					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):

- Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans 8 ans
- En cas d'échéance anticipée en année 5, combien de gains sont acquis ? 2 5 8
- Sur quel indice repose le support ? CAC 40* S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Euro iStoxx 50 NR Paris-Aligned Select 5% Decrement Decrement 5% Price EUR Index (EUR) NTR
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélevement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélevement forfaitaire ? oui non
- Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? oui non
- Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année ? oui non
- Le gain annuel potentiel de 9 % est-il ? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélevements sociaux

Je certifie avoir été informé :

- que l'Assureur recommande Heliante Janvier 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- qu'en cas de sortie anticipée⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 9,00% brut⁽¹⁾. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À :

Le : _____

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélevements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (21 janvier 2026) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance. (4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 21 janvier 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

Gan Patrimoine
Filière de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entiièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z
Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

